

Information relative à la réduction de la détention d'actions ou parts d'autres OPCVM de 50 à 10% maximum de l'actif du FCP Confiance Solidaire

Le Fonds Confiance Solidaire, est un Fonds Commun de Placement (FCP) de taux alliant investissements socialement responsables et investissements solidaires dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (Eonia OIS + 0,30%).

Il est géré selon des critères financiers et éthiques (environnementaux, sociaux et gouvernance), et est par ailleurs investi en titres d'entreprises solidaires européennes non cotées.

Jusqu'à présent, le fonds était un OPCVM d'OPCVM pouvant être investi en actions ou parts d'autres OPCVM à hauteur de 50% de son actif net.

Désormais, les investissements sont essentiellement faits via des détentions directes de titres ; la part des autres OPCVM devenant résiduelle (plafonnée à 10% de l'actif net du fonds).

En pratique, cette modification n'a aucun impact sur la gestion pratiquée, ni sur le profil de risque de votre investissement.

Elle est également sans conséquence sur votre situation fiscale.

Le prospectus actualisé sera disponible sur notre site internet à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif, fixée au **jeudi 5 août 2010**.

Pour toute information complémentaire, merci d'adresser votre demande auprès du Service Clients, 48 rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS - Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr.